

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 07/12/2021

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
56	26	31	5

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt et un, le quinze décembre à dix-huit heures et onze minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle des fêtes à Romagne.

Etaient présents : TEXIER Stéphane – PIQUARD Michael – SARDET Gérard – DILLOT Jean-François – MAURY Jean-Pierre – LE GUERN Romain – GEORGEL Sophie – BELLIN Philippe - BIBAUD André – BOCK François - GIRARDEAU Jules – LAFRECHOUX Joël - LATU Roland – THEVENET Roland – PICHON Gilles – CACLIN Philippe – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – CINQUABRE Jean-Christophe - GIRARD Sandra – BOUCHET Roland - GARGOUIL Francis – RENOUEAU Chantal – JARASSIER Michel - JEAN Gisèle – BRANGER Geneviève

Etaient excusés : MARTIN-CHARDONNIER Estelle - GREGOIRE Philippe (pouvoir à BOUCHET Roland) - TILLET François (pouvoir à GARGOUIL Francis) – CHARGELEGUE Jérôme (pouvoir à POIRIER Fredy) - DRECQ Nelly – GRIMAUD Jean-Paul (pouvoir à CINQUABRE Jean-Christophe) - THOREAU Alain – DUPERRIER Marie-Christine (pouvoir à BIBAUD André) - CARRETIER Michel – FRICONNET Jean-Luc – BEAU Jacky – CHASSIN Julien – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline (pouvoir à CACLIN Philippe) – CHOISY Jean-Michel – LEONET Frédéric

Etaient absents : SOUCHE Guy – OLIVET Jacky – VERGNAUD Sophie – CHASSAGNE Dominique - JESBERGER Gilles – DUVILIER Didier – GORRY Jean-Michel – QUINTARD Jacky - LAMY Pascal – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – PIN Olivier - GAYET Olivier – BOIRON William – POIRIER Fredy

A été élu secrétaire de séance M. BIBAUD André

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – LAURIN Pauline - MIRLYAZ Manuel

Délibération n°222_15122021

Décision Modificative n°5

Le Président demande au Comité Syndical de passer une décision modificative pour un montant de 201.86 euros.

Le montant correspond à l'achat du pack informatique Access pour un technicien.

Le Président propose la décision modificative suivante :

Investissement dépenses :

Compte 2051 : Concessions et droits : + 201.86 €

Compte 2128 : Autres agencements: - 201.86 €

Le budget reste équilibré en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote à l'unanimité pour :
- **la décision modificative n°5** et **DONNE** pouvoir au Président d'exécuter la décision modificative.

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
M.Philippe BELLIN, Président,

A Valence en Poitou, le 16/12/2021

